



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 53017

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision, prise par la fédération de l'hospitalisation privée, de suspendre l'accueil des infirmiers en formation à compter du 1er mars 2014. Cette mesure risque de priver plus de 30 000 étudiants infirmiers de stages. Or un stage d'une durée de 15 semaines est obligatoire pour valider le diplôme en troisième année de formation. Dès lors, les organisations étudiantes sollicitent l'aménagement du cursus des étudiants concernés, à titre exceptionnel. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette pénurie de stages et aux difficultés des étudiants infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53017

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2916

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)